

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KOGENHEIM DU 12.04.2022

Finances :

Budget Primitif 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, a arrêté le budget primitif de l'exercice 2022 à 1.761.164 € pour la section de fonctionnement comportant un excédent de 984.269,08 € et 1.043.854 € pour la section d'investissement incluant un excédent de 53.269,59 €.

Les tarifs communaux et l'effectif communal ont été adoptés et les subventions aux associations locales et extérieures ont été attribuées sur présentation d'un dossier de demande de subvention selon la réglementation en vigueur.

Fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022 et de maintenir à 23,11 % la taxe foncière bâtie et à 54,64 % la taxe foncière non bâtie.

Intercommunalité : Habitat - Programme Local de l'Habitat Intercommunal

Le PLHi est un document d'orientations de la communauté de communes du canton d'Erstein qui est défini pour 6 ans et qui doit être compatible avec l'ensemble des documents légaux d'aménagement du territoire.

Les communes membres doivent donner un avis suite à l'arrêt provisoire du projet de PLHi.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rendre un avis favorable sur le PLHi et de formuler des remarques concernant les projets de construction sur la commune de Kogenheim.

Acquisition de décorations de Noël

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis avec le fournisseur BLACHERE ILLUMINATION de APT pour l'acquisition de décorations de Noël.

Prise en charge du repas - Sortie 1^{er} mai 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge le déjeuner qui sera servi au Club House aux participants de la sortie du 1^{er} mai 2022.

Modification des horaires du marché du terroir hebdomadaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prolonger la durée du marché hebdomadaire des vendredis sur la place de l'église et de le fixer de 16 h à 20 h.